Chambre de Métiers
et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme

Allier (03)
Cantal (15)
Haute-Loire (43)
Puy-de-Dôme (63)

Cap'Artisans

Magazine des Chambres de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne

Septembre 2013 N°3

www.cma-puydedome.fr

LES SERVICES DE LA CMA63
pour vous conseiller et vous accompagner

P. 11

AGIR POUR REUSSIR
www.cma-puydedome.fr

ÉVÉNEMENT
Riom, ville d'Art'isans P.4

ANNIVERSAIRE
L'Institut des Métiers fête ses 40 ans P.5

AUVERGNE LES AIDES **à l'emploi** p. 7 et 8

Salon du chocolat et gourmandises d'Auvergne p. 9

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Auvergne

« L'avenir ensemble »

L'été 2013 fera date dans l'histoire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme.

La maison des artisans Puydomois âgée de ses quelque 80 années vient d'accueillir en ses murs la représentation consulaire régionale créée en mars 1986. Si l'immeuble Jean-Paquet reste avec ses pouvoirs administratifs de proximité pour représenter et promouvoir ses ressortissants, les dossiers politiques, de l'apprentissage à l'économie, sont de plus en plus régionalisés.

Cette évolution « gravée » dans les textes de la loi de juillet 2010 doit être gérée de manière volontaire sans attendre la pression de l'État. Oui, je le rappelle, nous sommes un établissement administratif public sous tutelle de l'État.

Celui-ci, l'actualité le démontre au quotidien, se désengage financièrement de ses institutions. C'est à nous élus de trouver avec l'aide précieuse de nos collaborateurs et fidèles partenaires dont bien sûr nos organisations professionnelles artisanales de quoi poursuivre l'exercice de nos prérogatives, nos missions spécifiques dans une offre de service et de formation toujours personnalisée mais, au moindre coût. Les travaux de réorganisation de l'espace pour mieux rationaliser et optimiser les conditions de travail et d'accueil permettront avec la présence du staff régional de mutualiser nos efforts, comprendre les enjeux à venir pour mieux servir la cause des artisans d'Auvergne.

Département et région doivent être dorénavant « Plus fort ensemble » et, face aux restrictions budgétaires annoncées et leurs impacts, faire de cet investissement immobilier un gage de confiance en l'avenir.

Face à la morosité ambiante, plus que des signes de reprises dignes de la méthode Coué, sans attendre l'improbable financement du « pacte de l'artisanat » proposé par notre Ministre ou les menaces du rapport QUEYRANNE, les chefs d'entreprise artisanale misent sur des actes concrets.

Notre immeuble Jean-Paquet conforté par l'implantation régionale est lui VALEUR D'AVENIR.

Serge Bagel

Maître Artisan plâtrier-peintre

Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme

Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Puy-de-Dôme

... à lire aussi...

Cap'Artisans

■ ALLIER

> www.cma-allier.fr

- *Programme « Habiter mieux »*
- *OP Allier : Libre choix du réparateur CNPA - Mise en application de l'Eco Conditionnalité au 1er juillet 2014 CAPEB03b*

■ CANTAL

> www.cma-cantal.fr

- *Obtenir une avance sur le crédit d'impôt Compétitivité Emploi*

■ HAUTE-LOIRE

> www.cma-hauteloire.fr

- *Accessibilité c'est maintenant*
- *Éco taxe mobilier (les modalités)*
- *Serge VIDAL : « trop c'est trop » un édito explicite*

3 Enjeux - *Assemblée générale de la CMA63*

4-6 Actualités - *Marchés publics : la plate-forme AWS - Riom Ville d'Art'isans - L'Institut des Métiers fête ses 40 ans - Concours MOF 2013 - Prix Stars et Métiers 2014 - Convention Banque Populaire Massif Central - Convention MNRA - Convention AJE Auvergne*

7 AUVERGNE - *Les aides* à l'emploi

11-12 DOSSIER - L'offre de services de la CMA63
Une « boîte à outils » à votre service !

13 Formation - *Les stages de formation continue*

14-15 Organisations professionnelles

emplois d'avenir
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

Cap'Artisans - Directeur de la publication : Christian Vabret
Responsable de la rédaction : Bernard Sabot - Comité de rédaction : services de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne
Crédits photos : Chambres de Métiers et de l'Artisanat 03 / 15 / 43 / 63 / Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat
CRMA Auvergne - 17, boulevard Berthelot - CS 70149 - 63407 Chamalières Cedex 1 - Contact : service communication - Tél. 04 73 29 42 00 - contact@crma-auvergne.fr - www.crma-auvergne.fr - Dépôt légal à parution

CMA Puy-de-Dôme - Directeur de la publication : Serge Bagel
Responsable de la rédaction : Frédérique Paquet - Comité de rédaction : services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme
Crédits photos : CMA 63 - APCMA - © Thinkstock - Administration : Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Immeuble Jean-Paquet - 17, bd Berthelot - 63407 Chamalières Cedex
Tél. 04 73 31 52 00 / Fax 04 73 31 52 01 / www.cma-puydedome.fr
Tirage : 11 872 exemplaires - ISSN : 2266-6559 - Publicités : Centre France Publicité - Conception / réalisation : FUSIUM (Auvergne - France) F29425 - Tél. 04 73 73 25 25 - PEFC 10-31-1928 IMPRIM'VERT

■ **Assemblée générale de la CMA du Puy-de-Dôme**

Les élus réclament une meilleure prise en compte des CMA et de l'artisanat

Jocelyne Remondin, Secrétaire général de la CMA63, Christophe Combelle, responsable de l'Économie de Proximité et du Tourisme à la DIRECCTE Auvergne, Serge Bagel, président, Hervé Rolland, premier vice-président, Jean-Paul Perrin, trésorier.

« Malgré le contexte difficile, la CMA du Puy-de-Dôme continue à agir et à développer des projets en faveur de l'intérêt du secteur de l'artisanat et de ses entreprises » a rappelé le président Serge BAGEL lors de l'assemblée générale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme qui s'est déroulée le 24 juin dernier à l'Institut des Métiers.

Une volonté exprimée de préserver la qualité du service aux artisans et cela malgré *« la diminution constante depuis 2010 des principales sources de financements attribuées aux CMA départementales »*.

Affirmer la place des CMA d'Auvergne

Le président BAGEL a fait appel au réseau régional *« qui doit agir pour développer une stratégie commune tout en prenant en compte les spécificités de chacune des chambres sur son territoire »*. Il souhaite, d'une part que *« la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat affirme auprès des collectivités territoriales la place du réseau des CMA d'Auvergne comme partenaire incontournable sur des domaines tels que l'économie, la formation et l'apprentissage. Et d'autre part, qu'elle fédère une démarche d'harmonisation et de développement commercialisé de l'offre de services de l'ensemble des Chambres. »*

« Nous voulons un traitement équivalent pour tous les entrepreneurs et une véritable protection du consommateur. »

Lutter contre les concurrences déloyales

Cela étant, c'est la situation préoccupante des entreprises que le président a longuement évoquée. Lesquelles, selon lui *« subissent de plus en plus les effets de la crise économique et financière dans un marché où les concurrences déloyales deviennent mortifères »*.

Et de s'attaquer à la politique gouvernementale. *« De jolies annonces et des textes prometteurs »*... à propos du régime des auto-entrepreneurs, les mesures attendues *« ne répondent qu'en partie aux attentes du secteur de l'artisanat et n'apporteront pas de véritables réponses aux situations de concurrence déloyale auxquelles nos entreprises sont confrontées. »* D'où la demande du président, dans le cadre du projet de loi annoncé par la Ministre de l'artisanat, *« que l'environnement général de toutes les entreprises soit revu afin d'obtenir un traitement équivalent pour tous les entrepreneurs et une véritable protection du consommateur. »*

Parmi les personnalités présentes, Christophe Combelle, responsable de l'Économie de Proximité et du Tourisme à la DIRECCTE Auvergne, représentant le préfet de la Région Auvergne, préfet du Puy-de-Dôme répondant aux interrogations des élus consulaires, affirmait alors *« nous n'avons d'autre choix que celui d'une plus grande rigueur et nous devons nous battre pour une meilleure maîtrise des comptes publics »*. Michèle André, en sa qualité de sénatrice du Puy-de-Dôme, rappelait, quant à elle, son soutien au secteur des métiers *« Je serai toujours à vos côtés pour défendre la qualité du travail qui s'appuie sur les règles de l'art. Le savoir-faire est votre marque la plus profonde. »*

Pour l'heure, les élus de la CMA du Puy-de-Dôme ont jugé impérieux de prendre position pour que soit reconnu le rôle déterminant des artisans couteliers thiernois dans la production de couteaux Laguiole et qu'ils soient ainsi étroitement associés à la démarche de mise en place actuelle de l'IGP (indication géographique protégée) pour le couteau Laguiole. Un vœu formulé dans ce sens a été voté à l'unanimité et déposé à la préfecture. ■

NOUVEAU DAILY
EXIGEZ LA FACILITÉ
AVEC SA SUSPENSION PNEUMATIQUE,
IL S'ADAPTE À VOS BESOINS. SON PRIX AUSSI.
FOURGON 12 M³, 146 CH : 22 999 € HT.
ESP 9, CLIMATISATION AUTOMATIQUE, SIÈGE SUSPENDU, PORTES ARRIÈRE À OUVERTURE 270°
ET SUSPENSION PNEUMATIQUE.
MARTENAT AUVERGNE
73, avenue du Brézet - CLERMONT-FERRAND
04 73 98 98 00 - www.martenat.fr
IVECO
WWW.IVECO.FR
SUIVEZ-NOUS SUR IVECO FRANCE

■ **Événement**

Riom Ville d'Art'isans

La biennale « Riom Ville d'Art'isans » revient cette année les 30 novembre et 1er décembre, au lycée Pierre-Joël Bonté à Riom.

Organisée par l'association les Ateliers du Palais, l'Office de Tourisme Riom-Limagne et Riom Communauté en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme, elle prend place tous les deux ans dans les lieux architecturaux prestigieux de la ville de Riom. Durant ces 2 jours, une cinquantaine d'artisans d'art feront découvrir leurs savoir-faire et leurs créations, notamment à travers des démonstrations. De nombreux métiers d'art seront représentés : céramiste, émailleur sur lave, tourneur sur bois, créateur de bijoux, ébéniste, décorateur, encadreur, couturière et bien plus encore.

En parallèle, un concours est organisé sur le thème du miroir. Les artisans partiront de cet objet simple de la vie quotidienne pour en faire une œuvre d'art. L'œuvre la plus originale sera primée.

Rendez-vous au mois de Décembre pour découvrir les artisans d'art ! ■

Pour plus de renseignements contactez l'Office de Tourisme Riom-Limagne au 04 73 38 59 45 ou sur contact@tourisme-riomlimagne.fr ou sur le blog de l'association : http://riom-ville-d-artisans.over-blog.com

■ **Marchés publics**

Des outils pour dématérialiser vos réponses aux appels d'offres

Aujourd'hui, de nombreux marchés publics (marchés de travaux ou de services) sont dématérialisés. La dématérialisation permet de transformer des documents qui transitent au sein et entre les entreprises en fichier numérique. La dématérialisation est obligatoire pour tout marché dépassant 90 000 € HT et tout marché de prestations dans le domaine informatique quel que soit son montant. En 2015, tous les marchés publics devraient être dématérialisés.

La plate-forme de dématérialisation AWS !

Les entreprises artisanales peuvent répondre aux marchés publics via la plate-forme AWS qui présente notamment l'avantage d'assurer une veille sur les dépôts d'offres des collectivités territoriales. Cette veille peut être personnalisée pour chaque entreprise qui, en s'inscrivant, indique les métiers dans lesquels elle intervient et peut recevoir automatiquement les appels d'offres correspondants de la plate-forme.

Vous souhaitez être informé des marchés publics ? Inscrivez-vous sur la plate-forme AWS à l'adresse suivante : www.marches-publics.info

Support assistance plate-forme : 04 80 04 12 60

Certimétiers pour répondre aux marchés publics !

Pour répondre à une offre, demandez le certificat électronique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat « Certimétiersartisanat » qui répond à la norme RGS, obligatoire pour candidater. ■

Vos contacts CMA63 :
Richard ANDRE - 04 73 31 52 31 - richard.andre@cma-puydedome.fr
Laurent RENARD - 04 73 31 52 33 - laurent.renard@cma-puydedome.fr (Certimétiers)

ARTISANS, DEVENEZ LAURÉATS DU PRIX STARS & MÉTIERS

L'édition 2014 du prix Stars & Métiers est lancée. Ce prix est ouvert aux entreprises artisanales inscrites au répertoire des métiers et ayant une existence d'au moins trois ans. La sélection s'opère sur la base de critères tels que la dimension innovante des projets, la qualité des produits, la créativité, l'exemplarité des démarches, les perspectives de développement, les performances commerciales et stratégiques ainsi que la qualité de la gestion ou encore la qualité de la formation et du savoir-faire mis en œuvre dans l'entreprise.

Depuis 2007, ce prix organisé par les Banques Populaires avec la participation des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et en collaboration avec les SOCAMA et les organisations professionnelles a plébiscité plus de 1 000 candidats au prix national issus des sélections départementales puis régionales.

Pour en savoir plus : www.starsetmetiers.fr
CMA63 : Évelyne VULLO - 04 73 31 52 34 - evelyne.vullo@cma-puydedome.fr

CONCOURS DES MOF

Artisans, salariés d'entreprises artisanales, tentez le prestigieux diplôme d'État de niveau III « Un des meilleurs Ouvriers de France » haute qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle dans le domaine artisanal.

Vous devez avoir 23 ans au moins à la date de clôture des inscriptions fixée par le Comité d'organisation au 30 septembre 2013.

Pour vous inscrire à la 25e édition du concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France », un contact : CMA63 au 04 73 31 52 00
ou en ligne sur www.meilleursouvriersdeFrance.orge.fr

■ **Anniversaire**

L'Institut des Métiers fête ses 40 ans !

Atelier de prothèse dentaire.

Visite guidée pour les personnalités venues fêter le 4 juillet dernier, les 40 ans de l'Institut des Métiers qui, depuis 1972 a formé plus de 70 000 jeunes par la voie de l'apprentissage.

L'occasion de valoriser l'apprentissage et le centre de formation d'apprentis, qui couvre de nombreuses professions regroupées en quatre filières : métiers de bouche hôtellerie-restauration, soins et services à la personne, maintenance automobile, banque commerce et vente.
Au total, 52 diplômes sont délivrés par cet établissement.

Des projets d'agrandissements de ses locaux, notamment de l'atelier mécanique, du laboratoire de boucherie et du self devraient prochainement voir le jour grâce au soutien financier du Conseil régional d'Auvergne.

Crédit Mutuel
Massif Central
LA banque à qui parler
www.cmmc.fr
90,2 % de clients Pros satisfaits*
c'est bien, mais nous voulons encore mieux !
Et vous, satisfait de votre banque ?
Proximité, réactivité et expertise, le Crédit Mutuel Massif Central vous apportera tout ce qu'un Pro attend d'une banque.
* Selon l'étude réalisée pour le Crédit Mutuel Arkéa par Scaning. Enquête téléphonique conduite en septembre et novembre 2012 auprès d'un échantillon de 1 400 professionnels et PME représentatifs des entreprises des territoires des 3 fédérations du Crédit Mutuel Arkéa (Bretagne, Massif Central et Sud-Ouest).
Contactez un de nos conseillers et testez-nous !
Crédit photo : Corbis - 30550
Crédit Mutuel Arkéa - Société anonyme coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances.
N° ORIAS 07 025 585. Siège social : 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 - RCS Brest.

■ CMA63 et AJE Auvergne

Favoriser la découverte des métiers de l'artisanat

« Éveiller chez les jeunes la petite étincelle qui leur permettra de changer d'orientation et de les conduire vers la réussite » est le combat mené par René Belin, président de l'AJE Auvergne*, qui a signé le 24 juin dernier une convention de partenariat avec la CMA du Puy-de-Dôme.

Ce partenariat qui associe également la Fondation Varenne et le rectorat permettra d'agir conjointement et en complémentarité avec les organisations professionnelles de l'artisanat, pour favoriser la découverte des métiers de l'artisanat et du monde de l'entreprise par les jeunes des collèges et des lycées.

Un partenariat qui répond aux missions prioritaires de la CMA63 qui sont de promouvoir les métiers, l'apprentissage et l'esprit d'entreprendre mais également d'informer, d'orienter et d'encourager la transmission des savoir-faire. ■

*Association Jeunesse Entreprise

■ Convention MNRA et CMA63

Rendre un meilleur service aux entreprises

Créée en 1986 par et pour les artisans, la Mutuelle Nationale de Retraite des Artisans (MNRA) est un acteur à part entière de l'offre de service globale qui est proposée aux artisans et à leur conjoint pour leur protection sociale complémentaire.

La convention de partenariat qui la lie depuis le 1er juillet 2013 à la CMA du Puy-de-Dôme doit permettre de renforcer la synergie entre les deux réseaux avec pour objectif final rendre un meilleur service aux entreprises.

Ainsi, La MNRA met à disposition de la CMA du Puy-de-Dôme sa plateforme d'appels téléphonique et l'expertise de ses conseillers mutualistes et notamment le Diagnostic social.

La récente publication, didactique et complète, réalisée par la MNRA, « le Guide de la Retraite des chefs d'entreprise artisanale et leurs conjoints » dont le but est de donner au public concerné toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension des enjeux de la retraite des indépendants et des solutions existantes sera proposé prochainement en téléchargement gratuit sur le site internet de la CMA du Puy-de-Dôme. ■

| www.mnra.fr

RETRAITE, SANTÉ, PRÉVOYANCE
mnra
Mutuelle des artisans et du commerce de proximité

■ Convention BPMC

La CMA63, la BPMC et la SOCAMA, partenaires pour accompagner le développement économique des artisans !

Engager un programme d'intervention et de soutien mutuel pour accompagner le développement économique des entreprises artisanales du Puy-de-Dôme est l'objectif de la convention de partenariat signée le 23 mai dernier, par le président Serge Bagel, Robert Voisin, Directeur de groupe à la Banque Populaire Massif Central et Martine Varischetti, vice-présidente de la SOCAMA. L'appui aux créateurs repreneurs, l'accompagnement et le suivi individualisé des chefs d'entreprises artisanales et le développement de l'apprentissage comptent parmi les axes forts de cette convention.

« Ce partenariat confirme notre positionnement vis-à-vis de la Première entreprise de France pour laquelle nous apportons notre soutien depuis ses origines » a indiqué Robert Voisin et de préciser que *« la Banque Populaire du Massif Central est une banque régionale de proximité qui permet de connaître le tissu des entreprises locales et ainsi de mieux les accompagner dans leurs projets ».*

BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL
www.massifcentral.banquepopulaire.fr

SOCAMA

Pour sa part, Serge Bagel n'a pas manqué de souligner « le destin commun » qui lie les signataires, se félicitant du partenariat renouvelé au bénéfice des entreprises artisanales. Martine Varischetti, quant à elle, a rappelé les fondements de la Socama Massif Central qui cautionne les prêts artisanaux réalisés aux clients de la Banque Populaire du Massif Central. *« Grâce à une mutualisation du risque, la SOCAMA facilite l'accès aux financements tout en assurant une protection du patrimoine des artisans »* . Réunis à cette occasion, les administrateurs de la SOCAMA ont ainsi pu saluer le départ de Patrick Thioulouse, Président de la SOCAMA depuis 15 ans qui, conformément à son souhait, laisse sa place à un artisan pâtissier en la personne de Jean-Paul Perrin, par ailleurs trésorier de la CMA du Puy-de-Dôme. ■

De g à d : Hervé ROLLAND, administrateur SOCAMA, Jean-Paul PERRIN, nouveau président SOCAMA, Philippe DUBOIS, responsable adjoint du marché des particuliers et des professionnels de la Banque Populaire, Jocelyne REMONDIN, secrétaire général de la CMA63, Robert VOISIN, directeur de groupe Banque Populaire, Serge BAGEL, président CMA63, Martine Varischetti, vice-présidente SOCAMA et Patrick THIOULOUSE, ancien président SOCAMA.

L'apprentissage : une valeur sûre

Avec 75 000 actifs et près de 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, les 23 890 entreprises artisanales d'Auvergne se caractérisent par une grande capacité d'adaptation, une dimension humaine forte et une implication quotidienne de proximité au cœur des territoires dont elles garantissent dynamisme et vitalité.
L'enjeu des prochaines années concerne la pérennité de ces entreprises dont on sait qu'un tiers de leur dirigeant a dépassé l'âge de 50 ans. Ils seront donc plus de 7 500 à être confrontés dans les 10 ans à venir au processus de transmission qui doit être préalablement préparé pour disposer des meilleures chances de réussite.
Face à ce constat et en complément des outils financiers existants, il convient de miser sur la formation, notamment celles des jeunes qui représentent un vivier de futurs chefs d'entreprises. Pour cela l'alternance constitue une solution adaptée et permet à 8 jeunes sur 10 de s'insérer dans la vie active au terme de leur parcours de formation. Ceci mérite d'autant plus d'être souligné que le taux de chômage touchant cette catégorie d'âge s'élève à près de 24 %.
Ainsi, les Chambres de Métiers et l'Artisanat d'Auvergne se sont-elles impliquées lors des finales nationales des 42es Olympiades des Métiers et ont mis cette année en valeur l'apprentissage sur un espace dédié lors de la Foire internationale de Clermont-Cournon. C'est une des missions prioritaires des Chambres départementales que de conseiller les jeunes et leurs familles intéressés par cette voie d'accès efficace au monde du travail. N'hésitez pas à les solliciter !

Christian Vabret
Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne

DOSSIER : LES AIDES À L'EMPLOI

Plusieurs dispositifs existent pour aider les entreprises à se développer et à financer en partie l'embauche de salariés. Nous vous proposons un tour d'horizon des principales mesures.

• Le contrat de génération

LE CONTRAT DE GÉNÉRATION
INVESTIR DANS L'AVENIR SANS RENONCER À L'EXPÉRIENCE
UN JEUNE EMBAUCHÉ EN CDI
UN SENIOR SALARIÉ
UN CONTRAT DE GÉNÉRATION ET 4 000 € D'AIDE PAR AN PENDANT 3 ANS (SOIT 12 000 €)
CG

Principe : l'embauche d'un jeune, le maintien en activité d'un senior

• Embaucher en CDI un jeune de 16 et à 25 ans (ou de moins de 30 ans pour les jeunes reconnus comme travailleurs handicapés).

• Maintenir dans l'emploi un senior de 57 ans ou plus (ou de 55 ans ou plus pour les salariés reconnus comme travailleurs handicapés ou s'il s'agit d'une nouvelle embauche).

• L'aide peut être octroyée si un chef d'entreprise âgé de 57 ans ou plus recrute un jeune dans la perspective de lui transmettre son entreprise.

Aide

12 000 € sur 3 ans : 4 000 € par an, soit 1 000 € versés chaque trimestre.

Mode d'emploi

• Déposer une demande d'aide à Pôle emploi services à l'aide du formulaire (disponible sur www.contrat-generation.gouv.fr). Vous n'avez pas de pièces justificatives à fournir (mais vous devez les conserver en cas de contrôle).

• Effectuer sa demande au plus tard dans les 3 mois suivant le premier jour du contrat de votre jeune salarié.

• L'aide est versée tous les trimestres, après actualisation des données par l'entreprise.

• À la fin de chaque trimestre, Pôle emploi services envoie une demande d'actualisation. L'entreprise doit simplement confirmer, dans le mois qui suit, que les deux salariés sont toujours présents et que les conditions liées à l'aide ne sont pas modifiées. Le contrat de génération vise à maintenir en emploi les salariés seniors, jusqu'à l'âge de la retraite.

Le bénéfice de l'aide n'est donc pas compatible avec le licenciement d'un salarié senior. Si un salarié de 57 ans ou plus (pour un motif autre que la faute grave ou lourde ou l'inaptitude) est licencié, l'aide associée au dernier contrat de génération que vous avez formé est interrompue. ■

Plus d'informations sur : www.contrat-generation.gouv.fr

• Les emplois d'avenir

Objectif

Améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Public concerné

« Les emplois d'avenir » sont accessibles aux jeunes de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), sans emploi en difficulté d'insertion professionnelle sur certains critères.

Aide

Aide mensuelle de l'État de 35 % du Smic.

Conditions

Les emplois conclus dans le cadre des « emplois d'avenir » doivent :
• être à plein-temps, sauf dans le cas où la situation du jeune ne le permet pas.
• ne pas être saisonniers.
• donner lieu à la mise en œuvre d'actions de formation pendant le temps de travail, concourant à l'acquisition de compétences ou des qualifications correspondant à l'emploi et offrant les perspectives de sa pérennisation.
• donner lieu à un accompagnement du jeune sous forme de tutorat, pendant le temps de travail.
• être conclu en priorité en contrat à durée indéterminée, ou en contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans. ■

Plus d'informations sur : http://travail-emploi.gouv.fr et auprès de Pôle Emploi et des missions locales

emplois d'avenir
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

NISSAN Utilitaires
BÉNÉFICIEZ D'OFFRES PRO-LIFIQUES SUREQUIPÉES
Soveca Groupe
NV200
1.5 dCi 90 ch Business
À PARTIR DE 11 990 € HT*
PRIMASTAR
L1H1 2t7 2.0 dCi 90 ch Acenta
À PARTIR DE 15 990 € HT*
NV400
L1H1 3t3 2.3 dCi 100 ch Acenta
À PARTIR DE 17 990 € HT*
Soveca 03 garage
MOULINS
Parc d'Activités Logistiques
Centre routier - Z.A.C. des Gris
03400 Toulon-sur-Allier
Tél. 04 70 34 11 99
Fax 04 70 34 11 73
Soveca 43 garage
ESPALY
Route des Estreys
43000 Espaly
Tél. 04 71 02 67 03
Fax 04 71 02 75 76
SAINTE SIGOLENE
La Guide
43600 Sainte Sigolène
Tél. 04 71 66 16 23
Fax 04 71 66 46 73
Soveca 63 garage
GERZAT
2, rue Benjamin Franklin
RD 772 - Z.I. de Gerzat Sud
63360 Gerzat
Tél. 04 73 84 84 75
Fax 04 73 77 09 70
Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.nissan-offres.fr

DOSSIER : LES AIDES À L'EMPLOI

• Le contrat d'apprentissage

Public concerné
Les jeunes de 16 à 25 ans. Des dérogations à la limite d'âge sont possibles dans certains cas.

Conditions
• Contrat à durée déterminée de 1 à 3 ans, enregistré auprès de la chambre consulaire concernée.
• Rémunération : de 25 à 78% du Smic en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.
• Inscription de l'apprenti dans un CFA.
• Désignation d'un maître d'apprentissage.

Aides
• Aide forfaitaire minimum de 1 000 € par an versée par la Région.
• Exonération totale de charges patronales (sauf cotisation accidents du travail et maladies professionnelles) et salariales pour les employeurs de moins de 11 salariés.
• Crédit d'impôt de 1 600 € et jusqu'à 2 200 € pour l'emploi d'apprentis handicapés.
• Pas d'indemnité de fin de contrat à verser. ■

Pour plus d'informations, contactez le service apprentissage de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

• Le contrat unique d'insertion (CUI) et le contrat initiation emploi (CIE)

Public concerné
Personnes sans emploi, quel que soit son âge, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Conditions
• Contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée de 6 mois minimum renouvelable jusqu'à 24 mois.
• Temps partiel possible : minimum 20 heures par semaine.
• Prévoir des actions d'accompagnement du salarié dans son projet professionnel : formation, validation des acquis...

Aides
• Aide mensuelle de l'État modulable en fonction notamment de la situation du bénéficiaire et de l'employeur. Son montant est fixé au niveau régional (au maximum 47 % du Smic).
• Cumul possible avec la réduction Fillon. ■

Plus d'informations sur : www.pole-emploi.fr

• Réduction « Fillon »

Public concerné
Tout salarié, à temps plein ou à temps partiel, quelles que soient la date d'embauche et la durée du travail.

Aides
• Réduction dégressive des cotisations patronales de sécurité sociale sur les salaires inférieurs à 1,6 fois le Smic.
• La réduction est plafonnée à 28,1 % du Smic pour les entreprises de moins de 20 salariés. ■

Plus d'informations sur : www.urssaf.fr

• Le contrat de professionnalisation

Public concerné
• Les jeunes de 16 à moins de 26 ans souhaitant compléter leur formation initiale.
• Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.
• Les bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active), de l'ASS (Allocation spécifique de solidarité), de l'AAH (Allocation adulte handicapé).
• Les personnes sortant d'un contrat unique d'insertion.

Conditions
• Contrat à durée indéterminée avec une action de professionnalisation comprise entre 6 et 12 mois de 1 à 3 ans, enregistré auprès de la chambre consulaire concernée.

ou

• Contrat à durée déterminée correspondant à la période d'action de professionnalisation comprise entre 6 et 12 mois minimum.

Aides
• Exonération de certaines cotisations sociales patronales pour les contrats conclus avec un demandeur d'emploi de 45 ans ou plus.
• Aide forfaitaire de Pôle Emploi, pouvant aller jusqu'à 2000 € pour l'embauche à temps plein d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus.
• Financement possible par l'OPCA des frais de formation du salarié et du tuteur, ainsi que des dépenses liées à la fonction tutorale.
• Pas d'indemnité de fin de CDD à verser. ■

Plus d'informations sur : www.pole-emploi.fr

• Aides à l'embauche de personnes handicapées

Public concerné
Personnes handicapées remplissant certaines conditions.

Conditions
• Contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée de 12 mois minimum.
• Durée minimum hebdomadaire de travail : 16 heures.

Aides
Elles sont attribuées par l'AGEFIPH en fonction des besoins de l'entreprise et de la personne handicapée. ■

Plus d'informations sur : www.agefiph.fr

CONVENTION POUR LA MOBILISATION DES DISPOSITIFS DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Éric DELZANT, préfet de la Région Auvergne et Christian VABRET, président de la CRMAA signent la convention.

En Auvergne, l'État et les Chambres de métiers et de l'artisanat se sont engagés sur des actions conjointes et concertées pour accompagner les entreprises artisanales en mobilisant les dispositifs de l'État en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.
Cet engagement a été formalisé par la signature d'une convention-cadre le 17 juin 2013 entre le Préfet de région et les Présidents des Chambres de métiers et de l'artisanat.
La transmission d'entreprises artisanales fera l'objet de trois types d'actions conduites au titre du contrat de génération :
- une présélection de jeunes intéressés par une création d'entreprise et accompagnés par Pôle emploi ou les missions locales ou des prestataires de la création d'entreprises financés par l'État,
- l'accès de ces jeunes aux formations du réseau des métiers d'Auvergne,
- la mobilisation des artisans de plus de 55 ans qui envisagent de céder leur entreprise,
- l'organisation d'une opération de mise en relation artisans / jeunes, de type « job-dating » déclinée dans chaque département lors de la semaine de la création-reprise d'entreprises en novembre 2013.

DOSSIER : LES AIDES À L'EMPLOI

Interview de Serge RICARD, Directeur régional de la DIRECCTE Auvergne

(direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)

Artisans, vous souhaitez transmettre votre entreprise, un outil de la politique de l'emploi à votre disposition, le contrat de génération.

Cap'Artisans : **Comment s'applique le contrat de génération aux TPE-PME ?**

Serge Ricard : *Toute entreprise de moins de 50 salariés qui embauche un jeune en contrat à durée indéterminée et s'engage, dans le même temps, à maintenir en emploi un senior bénéficie d'une aide de 4 000 € par an pendant 3 ans. Pour cela, il suffit d'adresser à Pôle emploi services le formulaire prévu à cet effet, accessible par internet.*

Cap'Artisans : **Les jeunes embauchés doivent-ils répondre à des critères de niveau de formation ou de chômage ?**

S. R. : *Non, l'employeur embauche le jeune de son choix, quel que soit son niveau de formation, qu'il soit ou non inscrit à Pôle emploi. La seule condition est qu'il ait moins de 26 ans ou, s'il est handicapé, moins de 30 ans.*

Cap'Artisans : **Un artisan qui cherche à transmettre son entreprise peut-il également en bénéficier ?**

S. R. : *Le contrat de génération est adapté aux artisans qui préparent leur succession. Le dispositif comporte un volet spécifique « transmission d'entreprise » qui permet à une entreprise de bénéficier de l'aide quand le chef d'entreprise, âgé d'au moins 57 ans, embauche un jeune de moins de 26 ans en vue de lui transmettre l'entreprise. Le chef d'entreprise n'est pas obligé de transmettre dès le terme de l'aide s'il souhaite prendre plus de temps. Cette disposition donne à un artisan le temps de préparer la cession de son entreprise et au jeune celui de réussir la reprise, tout en étant accompagné, de se faire connaître de la clientèle. Rappelons que chaque année, en France, 30 000 entreprises artisanales cherchent un repreneur.*

Cap'Artisans : **L'aide associée au contrat de génération est-elle cumulable avec le crédit impôt compétitivité et emploi (CICE) et les exonérations de charges sociales liées aux embauches en ZRR (Zone de revitalisation rurale) ou ZUS (Zone urbaine sensible) ?**

S. R. : *Oui, à partir de 2013, l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en CDI pourra ouvrir droit à quatre dispositifs d'exonération de cotisations sociales à la charge des employeurs ou d'aide à l'emploi. La combinaison des réductions de cotisations, du crédit d'impôt compétitivité emploi et de l'aide associée au contrat de génération allège le coût du travail total de près 60 % d'un salaire brut au niveau du SMIC. Ainsi, pour un salaire net de 1 150 € versé au jeune, soit pour l'entreprise un salaire brut chargé de 1 752 €, l'entreprise verra chaque mois, pendant 3 ans, le coût du jeune en contrat de génération réduit de 834 € par le cumul des aides et exonérations. C'est le niveau d'aide à l'emploi le plus élevé jamais mobilisé pour une embauche en entreprise. Il est destiné à compenser sur les 3 premières années le coût d'une embauche supplémentaire.*

■ Brèves

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat intègre ses nouveaux locaux

Depuis le 1er août, les services de la CRMAA ont changé d'adresse pour rejoindre le 17, boulevard Berthelot à Chamalières. Après quelques semaines de travaux, le siège de la Chambre Régionale est désormais situé au second étage de l'immeuble Jean-Paquet. Le rez-de-chaussée et le premier étage restent dévolus aux services de la Chambre de Métiers départementale.

NOTRE NOUVELLE ADRESSE :

CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT D'AUVERGNE
17, boulevard Berthelot
CS 70149
63407 CHAMALIÈRES CEDEX

Tél. **04 73 29 42 00**
contact@crma-auvergne.fr
www.crma-auvergne.fr

■ Événement

Salon du chocolat et gourmandises d'Auvergne

Le salon du chocolat et des gourmandises d'Auvergne, rendez-vous incontournable de tous les amoureux de ce produit d'exception, revient à la Grande Halle d'Auvergne pour une 3e édition qui aura lieu du 1er au 3 novembre 2013.

Devenu en l'espace de 2 ans seulement, le 6e événement le plus fréquenté d'Auvergne, le salon du chocolat permettra une nouvelle fois de découvrir les entreprises artisanales de la région et leur savoir-faire, de déguster les spécialités à base de chocolat et de promouvoir les différents corps de métier représentés.

Avec plus de 50 artisans chocolatiers venus d'Auvergne et de toute la France pour partager leurs connaissances, des Meilleurs Ouvriers de France en démonstrations, des ateliers culinaires, de nombreux concours et une multitude d'animations, cette manifestation haute en saveurs fera incontestablement la part belle à la qualité et à la gourmandise !

Cette année encore, les enfants pourront participer à un atelier gourmand. En 2012, près de 1 000 enfants ont participé à cet atelier grâce à l'association « Tous pour un sourire » et aux anciens membres de la Fédération Régionale des Pâtissiers Chocolatiers d'Auvergne.

Fort du succès des éditions précédentes, le salon du chocolat 2013 tentera une nouvelle fois de réaliser le pari fou d'associer la mode et le chocolat. Autour du thème « la fête et la musique », un défilé inédit, réunissant plusieurs corps de métiers sera proposé au public. Les masques et les robes seront particulièrement mis à l'honneur.

Pour la première fois, un concours de professionnels alliant fleurs et chocolat sera organisé. Les candidats qui réaliseront le plus beau bouquet seront qualifiés pour une finale nationale.

■ **Actualités**

Sylvia PINEL à la rencontre des Artisans Auvergnats

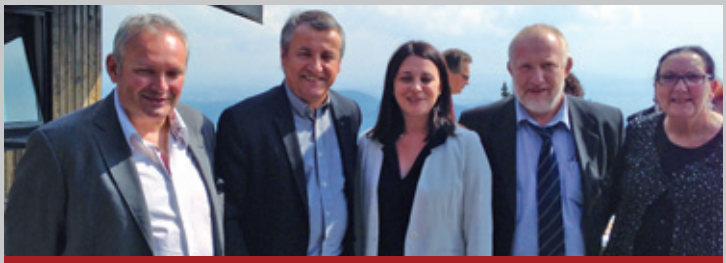

Sylvia PINEL entourée d'élus de la CRMAA (de gauche à droite) : Thierry PERBET, Christian VABRET, Jean-Luc HELBERT, Nicole DUMAS.

Le 19 juillet dernier, Sylvia PINEL, Ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme était en déplacement dans le département du Puy-de-Dôme à l'initiative du Président du Conseil général.

Après avoir pris contact avec le secteur coutelier de l'arrondissement de Thiers, elle s'est ensuite rendue au sommet du Puy-de-Dôme afin de visiter les aménagements réalisés et de prendre connaissance du projet d'inscription de la chaîne des puys au patrimoine mondial de l'Unesco.

À cette occasion, elle a rencontré les forces économiques de la région et notamment les élus de l'artisanat dont le Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, Christian VABRET, Nicole DUMAS, représentant la Chambre départementale, Thierry PERBET, Président régional de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie et Jean-Luc HELBERT, Président de l'UPA départementale.

Différents sujets ont été abordés parmi lesquels l'apprentissage et les suites données par le gouvernement aux conclusions du rapport Queyranne-Demaël-Jürgensen visant notamment à réduire de manière drastique les ressources de nos compagnies.

Si ces recommandations étaient suivies, elles mettraient en grande difficulté les réseaux consulaires, notamment en ce qui concerne leur rôle d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets. ■

■ **Événement**

Salon Régional des Métiers d'Art

La 13e édition du salon régional des métiers d'art se déroulera les 7, 8 et 9 décembre prochain au Jardin des Carmes, en centre-ville d'Aurillac.

Sur trois espaces différents d'environ 1 000 m², reliés entre eux par une moquette rouge comparable à un fil d'Ariane, une cinquantaine d'artisans d'art et d'artistes auvergnats proposeront leurs œuvres. Au cœur de ce site prestigieux, les professionnels des métiers d'art investiront les magnifiques salles d'exposition réservées aux arts plastiques, et se plairont à exposer leur créativité, dialoguer avec le public et réaliser des démonstrations.

Pendant ces trois journées, la culture est omniprésente dans la cité géraldienne puisque le musée d'art et d'archéologie, implanté sur ce site, ouvre gratuitement ses portes et propose des thématiques liés à l'artisanat et à l'art.

C'est dans une ambiance conviviale, chaleureuse et propice aux contacts et aux échanges que chaque année les curieux déambulent et finalisent, en cette période de Noël, leurs achats de fin d'année. Entrée gratuite. ■

Contact : Alain Chapeau
au 04 71 45 65 05 ou par courriel :
alain.chapeau@crma-auvergne.fr

PROFESSIONNELS, SOYEZ LÀ OÙ VOS CLIENTS VOUS CHERCHENT !
Directetproche.fr
Banque Populaire du Massif Central 18 bd Jean-Moulin 63057 Clermont-Fd. RCS Clermont-Ferrand 775 633 878. Inscription ORIAS n° 07 008 962.
DÉCOUVREZ NOS SOLUTIONS POUR CRÉER VOTRE VITRINE OU VOTRE BOUTIQUE EN LIGNE.
BANQUE POPULAIRE
DU MASSIF CENTRAL
BANQUE & ASSURANCE
www.massifcentral.banquepopulaire.fr
+X
BANQUE POPULAIRE
LA BANQUE QUI DONNE ENVIE D'AGIR

De l'apprentissage à la création d'entreprise, en passant par la formation, le développement économique jusqu'à la transmission de votre entreprise, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme vous accompagne dans chaque étape de votre vie professionnelle. Vous avez des démarches à effectuer, vous vous posez des questions et souhaitez des réponses précises et concrètes, la CMA63 met son offre de services et son équipe de spécialiste à votre disposition.

LES SERVICES DE LA CMA63

Pour vous conseiller et vous accompagner

Créer ou reprendre une entreprise

Grâce à l'appui de la CMA du Puy-de-Dôme, les étapes de la création ou de la reprise d'une entreprise sont facilitées.

- Formalisation et évaluation du projet
- Aide à la constitution du dossier d'immatriculation (un guichet unique qui transmet votre dossier à l'ensemble des organismes concernés)
- Accompagnement juridique, fiscal et social (qualification professionnelle obligatoire, choix de la forme juridique et du régime fiscal, choix du statut du conjoint, dépôt du nom commercial...)
- Accompagnement financier (chiffrage du projet, recherche de financements ...)
- Mise en relation des cédants et des repreneurs
- Information et formation sur la création reprise d'entreprise (demi-journée d'information gratuite, stage de préparation à l'installation)

776 porteurs de projet accompagnés en 2012.

Gérer et développer une entreprise artisanale

La CMA du Puy-de-Dôme est à votre écoute et répond à vos besoins dans chaque aspect de la gestion de votre activité.

- Information, conseil et accompagnement individualisé (respect des normes, besoins en recrutement, projet de développement ou d'investissement, recherche de financements, accès aux garanties bancaires des sociétés de caution mutuelle, prévention des difficultés, bail commercial, accessibilité des locaux, gestion des déchets, recherche de locaux...)
- Accompagnement aux démarches administratives (gestion des modifications intervenues dans l'entreprise, déclaration du conjoint collaborateur, délivrance des cartes d'ambulant...)
- Appui à la valorisation de l'entreprise (attribution de la qualification d'artisan ou artisan d'art, délivrance du titre de maître artisan ou maître artisan d'art, demande du label « Entreprise du patrimoine vivant », candidature au prix « Stars et Métiers » ...)

720 entretiens individualisés avec des chefs d'entreprises artisanales en 2012.
55 prédiagnostics accessibilité réalisés depuis le 1er janvier 2013

Se former pour acquérir de nouvelles compétences ou se perfectionner

La CMA du Puy-de-Dôme vous propose un large choix de formations adaptées pour répondre à vos besoins.

- Analyse des besoins et accompagnement (proposition de parcours individualisés, recherche de financements, gestion des dossiers de prise en charge...)

- Stages de formation continue (informatique et bureautique, Internet et multimédias, comptabilité et gestion, juridique, gestion des ressources humaines, stratégie commerciale, développement personnel...)

- Formations diplômantes de niveaux 4 et 3 (Brevet de Maîtrise, Brevet Technique des Métiers, titre d'Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale - ADEA)

160 participants aux stages de formation continue et plus de 50 formations proposées chaque année.

Recruter un apprenti

Vous souhaitez devenir maître d'apprentissage, la CMA du Puy-de-Dôme vous aide à concrétiser votre projet.

- Information sur l'apprentissage dans le cadre d'entretiens individuels ou de réunions d'information (les spécificités du contrat, le statut de maître d'apprentissage, les centres de formation d'apprentis...)

- Conseil et accompagnement individualisé (les obligations réglementaires, la recherche d'un apprenti, le calcul de la rémunération de l'apprenti, les avantages liés à l'embauche d'un apprenti...)

- Accompagnement aux démarches administratives (préparation du contrat d'apprentissage, enregistrement du contrat et transmission aux organismes concernés, gestion des avenants et des ruptures...)

- Promotion de l'apprentissage et information des jeunes (Mercredis de l'apprentissage, participation à des forums des métiers et aux journées portes ouvertes des CFA...)

- Mise en relation des employeurs et des jeunes

Plus de 800 entreprises accompagnées et 350 jeunes informés et orientés chaque année

Cesser son activité et transmettre son entreprise

La CMA du Puy-de-Dôme vous accompagne dans chaque étape de cessation de votre activité ou de transmission de votre entreprise.

- Conseils individualisés sur la cessation d'activité (conséquences juridiques, fiscales et sociales, départ à la retraite...)

- Accompagnement à la transmission d'entreprise (information sur les aspects juridique, financier et fiscal, diagnostic et évaluation du fonds de commerce, diffusion d'une annonce dans le cadre de Transcommerce Transartisanat, mise en relation du cédant et du repreneur...)

- Appui dans les démarches administratives de radiation de l'entreprise (un lieu unique de déclaration grâce à notre mission de guichet unique)

30 diagnostics « Transmission » réalisés et 70 cédants accompagnés dans leurs démarches de radiation par an

Participer au développement local des territoires

La CMA du Puy-de-Dôme agit aux côtés des collectivités territoriales pour améliorer la prise en compte des besoins des artisans dans les politiques locales d'aménagement des territoires, de développement durable...

NOS PARTENAIRES

Partenaires publics : État, FSE, Conseil régional Auvergne, Conseil général du Puy-de-Dôme
Partenaires privés : Banque Populaire du Massif Central, Crédit Mutuel, Banque Chalus, MNRA, MAAF Assurances, Ordre des avocats, Ordre des experts-comptables d'Auvergne, Chambre des notaires.

Chefs d'entreprises, créateurs, repreneurs, La CMA du Puy-de-Dôme met son expertise à votre service et vous aide à réussir vos projets

Contactez nos conseillers au 04 73 31 52 00 et retrouvez toutes nos coordonnées et vos différents interlocuteurs en téléchargeant notre « Guide des services » sur www.cma-puydedome.fr

■ Témoignage

Un projet mené à bien avec la collaboration efficace de la CMA 63

Laurent, Christelle et José Fernandes.

Depuis 1980, José Fernandes est le gérant de la Sarl Carrosserie Fernandes, implantée à la Roche-Blanche. Pour compléter la demande de prestations de services de ses clients, il y a une dizaine d'années, ce maître artisan carrossier peintre a créé, avec ses enfants Laurent et Christelle, la société « LC MÉCANIQUE » axée essentiellement sur la mécanique auto multimarques.

La Carrosserie Fernandes, après avoir dans un premier temps inventorié avec le GEMAC* les obligations réglementaires puis mis en œuvre la conformité préventive tant au niveau environnemental qu'au niveau de la protection des salariés, vient de programmer de nouveaux aménagements mais aussi l'acquisition d'installations lourdes.

Améliorer la prévention et les conditions de travail

C'est un investissement de près de 150 000 euros destiné à améliorer les mesures de prévention et les conditions de travail existantes au sein de cette TPE avec l'acquisition d'une cabine de peinture intégrant les normes de peinture à l'eau, un programme éco et recyclage, deux aires de ponçage préparation-peinture protégées et un laboratoire de peinture, l'isolation thermique et phonique de l'atelier pour limiter le bruit et les pertes calorifiques, l'électricité et l'aménagement de postes de travail fixes afin de limiter les déplacements des véhicules, l'aménagement des vestiaires, la réfection du revêtement des parkings extérieurs et l'accessibilité des personnes à mobilité.

« Je dois dire que sans la collaboration de la CMA du Puy-de-Dôme, du GEMAC et de la CARSAT Auvergne je n'aurais disposé ni du temps ni des connaissances nécessaires pour mener à bien mon projet qui prévoit également l'embauche de plusieurs personnes. En cette période de morosité ambiante, le fait d'être informé, soutenu et assisté par tous ces organismes est le meilleur des antidotes à toutes les contraintes qui nous sont imposées. Mon outil de travail est aujourd'hui performant, j'ai une équipe motivée et j'envisage sereinement l'avenir, donc, par voie de conséquence la transmission de mon entreprise, d'ici quelques années, dans des conditions optimales pour les repreneurs. »

**Groupement d'Entreprises des Métiers de l'Automobile et du Cycle*

■ Agenda des formations

Octobre/Novembre/Décembre 2013

Valoriser votre lieu de vente
> Le 8 octobre

Le maître d'apprentissage au cœur de l'alternance : module de base
> Le 10 octobre

Défendre vos prix
> Le 14 octobre

Le maître d'apprentissage au cœur de l'alternance : module complémentaire
> Le 17 octobre

Créer vos documents commerciaux avec Publisher
> Les 21 et 28 octobre

Savoir adapter votre discours à vos différents interlocuteurs
> Les 21 et 28 octobre

Mesurer la performance de votre entreprise
> Les 24 et 31 octobre

Interpréter votre bilan et vos comptes de résultat
> Les 24 et 31 octobre

Maître Apprentissage : module de base
> Le 4 novembre

Devis / Facture EBP
> Les 5 et 12 novembre

Élaborer votre Plan d'Action Commerciale
> Les 7, 14 et 21 novembre

Maître Apprentissage : module complémentaire
> Le 18 novembre

Calcul prix de vente
> Les 25 novembre et 2 décembre

Maître Apprentissage : module de base
> Le 2 décembre

Maître Apprentissage : module complémentaire
> Le 9 décembre

Plus d'infos sur notre site www.cma-puydedome.fr
Contacts :
Bruno Bouchet - 04 73 31 52 08 - bruno.bouchet@crma-auvergne.fr
Nathalie Éveno - 04 73 31 52 13 - nathalie.eveno@cma-puydedome.fr
Elda Grégoris - 04 73 31 52 20 - elda.gregoris@cma-puydedome.fr

■ **Imprimerie**

La « Chose typo » entre boutique et atelier

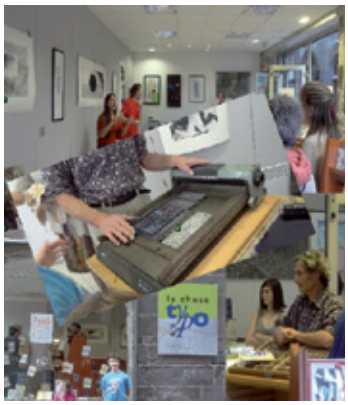

« Nous savons que les fleuves ne remontent jamais à leurs sources, mais celles-ci continuent toujours à exister » : tel est le sort de la typographie. Si le caractère de plomb a quasiment disparu, ses règles perdureront même avec l'utilisation du numérique. La « Chose typo » est à la fois une « boutique-galerie »[1] qui vient de s'installer au cœur de Clermont et un authentique atelier de créations typographiques à Billom.

Xavier ZWILLER, compositeur-typographe, designer reconnu et Hélène HIBOU, artiste plasticienne veulent faire redécouvrir une démarche plus qualitative que quantitative : la « chose imprimée » se veut tactile par la texture du papier, visuelle par la densité et la fraîcheur des encres en ton direct, sensitive par la frappe de la presse typographique et par le sens d'une composition tout en caractères !

« La Chose typo » présente des œuvres originales à petits tirages et il est possible aussi de faire exécuter des documents personnalisés sur de merveilleux papiers (voir www.unic-auvergne.org). Cette initiative soutenue par l'Union Nationale de l'Imprimerie et de la Communication – Auvergne, s'inscrit d'une manière artisanale, dans le cadre d'une politique nationale visant à valoriser les métiers d'Art et comme le préconise Françoise BENHAMOU[2], « il faut jouer sur la culture comme matière première, en réinjectant de la créativité dans les entreprises en difficulté. » ■

[1] Boutique-galerie « La Chose typo », 16 bis rue du Port, 63000 Clermont-Ferrand, ouvert du mardi au vendredi de 14 h à 19 h, samedi de 10 h à 19 h – Tél. 06 80 40 67 29

[2] Professeur des universités, membre du Cercle des économistes

■ **CAPEB 63**

La certification GEAB Pour une reconnaissance officielle des compétences

La Commission des Conjointes d'Artisans du Bâtiment du Puy de Dôme et la CAPEB 63, en collaboration avec l'ARFAB Auvergne Limousin, ont démarré une nouvelle session de formation menant à l'obtention de la certification « Gestionnaire d'une Entreprise Artisanale du Bâtiment » (GEAB).

Cette formation se déroule sur 57 jours répartis sur 2 ans à raison de 2 jours par mois et permet d'aborder des thèmes tels que la gestion économique et financière, l'administration et le secrétariat, la gestion des ressources humaines et la politique hygiène, qualité, sécurité et environnement ainsi que le commercial et les relations extérieures.

Au cours des deux années, un projet d'entreprise est élaboré à partir des connaissances acquises et de la pratique de l'entreprise.

Depuis le mois de janvier 2013 une nouvelle promotion accueille 15 stagiaires présentant des profils différents : des conjointes d'artisan, des collaboratrices d'entreprises, des artisans déjà installés, des fils d'artisans en préparation de reprise de l'entreprise familiale. Une diversité qui créée toute la richesse de ce groupe. ■

Les huit stagiaires de la promotion 2011/2013 ont reçu leurs diplômes lors de l'Assemblée Générale 2013 de la CAPEB 63.

■ **Couturières**

Promouvoir la profession

La Chambre artisanale de la couture du Puy-de-Dôme présidée par Marie-Annick Bouthier multiplie les initiatives pour promouvoir sa profession. Après sa participation active sur le stand de la CNAMS à la Foire Internationale de Clermont-Cournon, les couturières seront au rendez-vous du Salon du Chocolat au mois de novembre, une association gourmande avec les chocolatiers et les coiffeurs pour valoriser leurs savoir-faire.

Par ailleurs, tout au long de l'année, une programmation riche et variée de stages permet aux couturières de se former aux nouvelles techniques et au travail de nouvelles matières. ■

Participation au Salon du Chocolat 2012.

■ **Pâtissiers**

Une journée conviviale sur les traces des émouleurs

C'est à une journée plein air que la chambre artisanale des pâtissiers chocolatiers du Puy-de-Dôme présidée par Thierry Mathieu avait convié le 10 juin dernier à Escoutoux près de Thiers, l'ensemble de ses adhérents, leurs familles ainsi que les artisans retraités de la profession.

Au programme de la journée, visite du Musée de la Coutellerie le matin suivie du buffet repas préparé par les pâtissiers du secteur de Thiers et l'après-midi, balade le long de la Durolle dans la vallée des Rouets, sur les traces des émouleurs.

Une cinquantaine de personnes avaient répondu présentes à cette invitation conviviale au cours de laquelle, le président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme, Serge BAGEL a remis à Daniel PERRIN, maître artisan pâtissier à Lezoux, la médaille de bronze de la reconnaissance artisanale. ■

■ **Élections**

Jean-Luc Helbert, nouveau président de l'UPA63

Jean-Luc Helbert, président de la Confédération Générale de l'Alimentation de Détail du Puy-de-Dôme (CGAD 63) qui représente les métiers de bouche, a succédé le 27 mai dernier à Gilles Chatras, représentant la CAPEB à la présidence de l'Union Professionnelle Artisanale du Puy-de-Dôme (UPA 63).

Jean-Luc Helbert, maître-artisan boucher installé à Chamalières depuis 17 ans, est également vice-président de la Fédération départementale des artisans bouchers, membre de la commission formation et apprentissage de la confédération de la boucherie charcuterie française, président de la commission formation et apprentissage de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme, Conseiller d'Enseignement Technologique (CET) et commissaire départemental de l'association « Un des meilleurs Ouvriers de France » du Puy-de-Dôme. Il souhaite agir au cours de son mandat pour faire reconnaître auprès du grand public et surtout auprès des chefs d'entreprises le rôle de l'UPA, les valeurs qu'elle défend ainsi que la force collective que constituent les 11 000 artisans du Puy-de-Dôme.

Conforter les Maîtres d'apprentissage dans la transmission de leur savoir-faire

Jean-Luc Helbert s'implique également depuis longtemps pour défendre la formation par l'apprentissage et promouvoir les filières professionnelles du secteur des métiers. *« Aujourd'hui, nous avons une demande grandissante de jeunes désireux d'entrer en apprentissage. Pour convaincre de plus en plus de chefs d'entreprise de s'engager à leurs côtés pour transmettre leur savoir-faire, il faut donner aux maîtres d'apprentissage davantage de moyens financiers pour assurer leur mission et leur permettre d'être mieux reconnus pour leurs compétences ».*

Distinguer les contrats d'apprentissage en fonction de l'âge de l'apprenti, remettre en place l'agrément obligatoire dispensé il y a quelques années aux futurs maîtres d'apprentissage et récompenser les entreprises formatrices sont autant de pistes évoquées par le nouveau président de l'UPA 63 qui entend organiser l'an prochain une grande soirée de l'apprentissage. Lutter contre les hausses de TVA et le régime de l'auto-entrepreneur comptent également parmi ses priorités. ■

Passation de pouvoir entre Gilles Chatras (CAPEB) et Jean-Luc Helbert (CGAD).

CENTRE FRANCE
Le bon sens a de l'avenir
Professionnels
Gérez vos besoins de trésorerie vous-même, quand vous le voulez.
Créances Services
Cédez les factures clients de votre choix sur un site Internet disponible 24h/24 et votre compte sera crédité en 24 heures*.
ca-centrefrance.fr

OSER SE LANCER ENTREPRENDRE

Avec la Région, domptez les difficultés.

Formation, Emploi, Développement économique

www.laregionvousaide.auvergne.fr

AUVERGNE
la région juste et grande